Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

SAS TAINE Père et Fils

CARRIERE DE CRESSANGES ET CHATILLON (03)

LIEUX-DITS « LE GRAND CHAMP ET LES ROCHES »

- Demande d'ouverture d'une carrière à ciel ouvert pour la production de granulats (Rubrique 2510)
- Broyage, concassage, criblage de produits minéraux naturels ou artificiels (Rubrique 2515)
- Station de transit de produits minéraux inertes non dangereux (Rubrique 2517)
-

PIECE N°8 – CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Sciences Environnement

Dossier 24-447 – Cressanges et Châtillon

Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement
Agence de Clermont Ferrand
5 bis allée des Roseaux
63 200 RIOM
Tél. 04.73.38.84.73

Et

CERA Environnement
Agence Centre-Auvergne
1, rue Gustave Eiffel - ZAC des Acilloux
63800 Cournon d'Auvergne
Tel : 04 73 86 19 62
Centre-auvergne@cera-environnement.com

Pour le compte de :

SAS TAINE Père et Fils
Les Vernasseaux,
03 240 CRESSANGES

Personnel ayant participé à l'étude :

STRUCTURE	PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Sciences Environnement	Sandrine PETIT	*Ingénieure Chargée de missions – Secteur Carrière Énergie Industrie*	Rédaction du dossier d'autorisation environnemental (hors volets milieux naturels et remise-en-état)
	Vincent SENECHAL	*Ingénieur écologue Responsable du secteur Milieux Naturels*	Volet remise en état
CERA	Mathieu AUSANNEAU	*Ingénieur écologue Responsable de l'Agence Centre-Auvergne*	Volet herpétofaune et petite faune
	Jean-Marie BERGERON	*Ingénieur écologue*	Volet flore et habitats
	Claire DESBORDES	*Ingénieur écologue*	Volet oiseaux et chauves-souris
	Augustin BRAJEUL	*Ingénieur écologue*	Volet oiseaux et chiroptères
	Clément CHERIE	*Ingénieur écologue*	Volet oiseaux et chiroptères
	Axel MASSACRIER	*Ingénieur écologue*	Volet oiseaux et faune terrestre
	Gauthier DELMAS	*Chargé d'études*	Volet oiseaux et chiroptères
	Clément JEGO	*Cartographe*	Réalisation des figures

HISTORIQUE DES REVISIONS			
VERSION	**DATE**	**COMMENTAIRES**	**RÉDIGÉ PAR**
1.0	Mai 2025	Création du document	SP

CAPACITES TECHNIQUES

- **Présentation de l'entreprise**

Mr Jean-Pierre Taine est exploitant agricole depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, fort d'une expérience dans le domaine des travaux publics et bâtiment, il a développé depuis 2002 cette activité en créant l'entreprise Taine . Ainsi il a notamment géré des travaux d'extraction d'exploitation et de remise en état pour le compte des groupes Vicat, Lafarge , Tarmac (Jalicot).

L'entreprise est spécialisée dans les travaux publics.

Après la création de cette entreprise, il a signé un contrat avec l'entreprise Vicat pour gérer une partie de l'exploitation de la carrière de Besson (03) dont il a réalisé :

- ✓ Les travaux de découvertes
- ✓ Le suivi d'exploitation
- ✓ La remise en état

En outre par le biais de son entreprise, il réalise régulièrement :

- ✓ des chantiers de travaux publics essentiellement en démolition et réalisation de voiries
- ✓ des chantiers d'assainissements
- ✓ l'entretien de massif forestiers.

En outre depuis 2012, il est le propriétaire de l'entreprise Bussy, basée à Bressolles (03), spécialisée dans la métallurgie / chaudronnerie. Cette entreprise est spécialisée notamment dans la réparation et la maintenance des engins et des installations de traitement utilisés pour l'exploitation des carrières. A ce titre, elle intervient sur près d'une centaine de sites essentiellement sur l'Auvergne et les régions limitrophes.

En 2014, devant l'évolution et les orientations professionnelles de son fils Maxence, la SAS TAINE Père et Fils a été créée. L'objet de l'entreprise est l'exploitation de carrières et de sablières, le traitement des matériaux extraits, concassage, broyage, criblage, recyclage et commercialisation desdits matériaux. Le président de la SAS Taine Père et Fils est Monsieur Jean-Pierre Taine.

Maxence Taine a fait ses études à l'école des Travaux Publics d'Egletons et a créé sa propre entreprise de TP en 2021, Taine TP basé également à Bressolles. L'entreprise est spécialisée dans le terrassement, les réseaux VRD, les aménagements extérieurs ou encore la location de de matériels TP.

L'ensemble de toutes ces entreprises représente un effectif moyen de l'ordre de 40 à 50 employés.

- **Moyens techniques**

La SAS Taine Père et Fils ne dispose à l'heure actuelle d'aucun matériel. Néanmoins, elle louera du matériel à l'entreprise BUSSY, et à l'entreprise TAINE ou à l'entreprise Taine TP, le but, in fine, étant d'acheter le matériel nécessaire à l'exploitation du site. Les contrats de location de matériel avec ces deux entreprises figurent en annexe.

Le matériel qui sera loué à ces deux entreprises est le suivant :

- Un concasseur Kleeman MC 110 EVO
- Un concasseur Kleeman MC 110 EVO et crible
- Une cribleuse Powerscreen
- Une pelleteuse Daewoo de 30 T
- Une pelleteuse Doosan de 40 T
- Une pelleteuse Tackehchi TBR 80 de 8 T ;
- Une chargeuse Daewoo 250 d'une capacité de 3 m^3 ;
- Une chargeuse Doosan 450 d'une capacité de 4,5 m^3 ;

- un camion Renault 450 6x4 ;
- Un camion volvo8x4 ;
- Un semi volvo 30 tonnes ;
- Trois tombereaux A30 ;
- Un bulldozer ;
- Une niveleuse.

Ainsi les moyens matériels et techniques mis en œuvre par les entreprises TAINE, TAINE TP et BUSSY et loués à la SAS TAINE Père et Fils permettent de garantir que l'exploitation des gisements est menée dans le respect des réglementations en vigueur, avec le souci majeur d'assurer la sécurité du personnel, des clients, et des riverains de l'exploitation et d'appliquer les mesures nécessaires à la protection de l'environnement. L'activité de Mr TAINE sur les différents sites de carrière au cours de sa vie professionnelle, son entreprise d'entretien du matériel d'exploitation de carrière lui confère ainsi toutes les qualités pour mener à bien l'exploitation et la gestion de la carrière dans le respect de la réglementation.

CAPACITES FINANCIERES

La SAS TAINE Père et Fils, créée spécifiquement pour l'exploitation de la carrière de Cressanges et Châtillon n'a encore aucune activité.

Cependant Mrs Jean Pierre et Maxence Taine sont les gérants d'autres sociétés qui ne présentent aucun problème de trésorerie.

Une attestation de la banque est fournie en annexe 12.

ANNEXES

Annexe 1 : Contrats de location

Notim

CONTRAT DE LOCATION DE MATÉRIEL / ÉQUIPEMENT DE CHANTIER

Entre les soussignés :

Le Loueur
Nom / Raison sociale : TAINE Jean Pierre
Adresse : 3833 Route de Besson 03240 CRESSANGES
SIRET : 334 250 313 00015
Représenté par : Taine Jean Pierre
Ci-après dénommé le Loueur

Et
Le Locataire
Nom / Raison sociale : SASTAINE Père et Fils
Adresse : 3833 Route de Besson 03240 CRESSANGES
SIRET :
Représenté par : TAINÉ Jean Pierre
Ci-après dénommé le Locataire

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location du matériel suivant :
Désignation du matériel : pelle teuse - con casseur
Référence / Modèle : Doosan - Kleeman ... Takeuchi Volvo
Quantité : 6
État initial : bon état / état détaillé ci-joint (cf. annexe – état des lieux de départ) Bon Etat
Accessoires fournis :

Article 2 – Durée de la location

Date de début : selon le travail à faire
Date de fin prévue :

La durée pourra être prolongée avec accord écrit des deux parties.

Article 3 – Lieu d'utilisation

Le matériel sera utilisé exclusivement sur le site suivant :
Adresse du chantier : Les Roches / Les Bois
03240 Cressanges

Article 4 – Conditions financières

Prix de location : ..... ~~€ HT / jour ou~~ forfaitaire
Modalités de paiement : ~~à la commande~~ / à ~~réception~~ de facture / à 30 jours
Caution : ..... € (~~par chèque~~ / virement - ~~non encaissée sauf litige~~)

Article 5 – Obligations du locataire

Le locataire s'engage à :
- Utiliser le matériel conformément à sa destination
- Ne pas le sous-louer ou le prêter sans autorisation écrite
- Assurer l'entretien courant du matériel
- Informer immédiatement le loueur en cas de panne, vol ou dégradation

Article 6 – Assurance et responsabilités

Le matériel reste la propriété du loueur.
Le locataire est responsable de tout dommage, perte ou vol survenus pendant la durée de location.
Il s'engage à souscrire une assurance adaptée couvrant les risques liés.

Article 7 – Restitution

Le matériel doit être restitué :
- En bon état, avec tous les accessoires
- À la date prévue (sauf prolongation convenue)
- Avec un état des lieux contradictoire signé des deux parties

En cas de matériel endommagé, perdu ou non restitué :
Le coût de réparation ou de remplacement sera facturé au locataire.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente du lieu du siège du loueur.

Fait à Cressanges le 24 Avril 2026

Signature du Loueur
(Signature + cachet + mention "lu et approuvé") lu et approuvé

Signature du Locataire
(Signature + cachet + mention "lu et approuvé") lu et approuvé
lu et approuvé

Annexe jointe : État des lieux d'entrée du matériel (photos conseillées)

Notim

CONTRAT DE LOCATION DE MATÉRIEL / ÉQUIPEMENT DE CHANTIER

Entre les soussignés :

Le Loueur
Nom / Raison sociale : TAINETP
Adresse : 6 chemin de Longvé 03000 Bressolles
SIRET : 884 316 522 00017
Représenté par : Taine Maxence
Ci-après dénommé le Loueur

Et
Le Locataire
Nom / Raison sociale : SAS Taine Père et Fils
Adresse : 3833 Route de Besson 03240 Cressanges
SIRET :
Représenté par :
Ci-après dénommé le Locataire

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location du matériel suivant :
Désignation du matériel : pelleteuses nivelleuse - tombereaubulldozer - camions
Référence / Modèle : Volvo - caterpillar - Komatsu
Quantité : 15
État initial : bon état / état détaillé ci-joint (cf. annexe – état des lieux de départ) bon Etat
Accessoires fournis :

Article 2 – Durée de la location

Date de début : selon travail à faire
Date de fin prévue :

La durée pourra être prolongée avec accord écrit des deux parties.

Article 3 – Lieu d'utilisation

Le matériel sera utilisé exclusivement sur le site suivant :
Adresse du chantier : Les Roches / Les Bouts
03110 Cressanges

Article 4 – Conditions financières

Prix de location : ..... ~~€ HT~~ / jour ou forfaitaire
Modalités de paiement : ~~à la commande / à réception de facture~~ / à 30 jours
Caution : ..... € (~~par chèque~~ / virement - ~~non encaissée sauf litige~~)

Article 5 – Obligations du locataire

Le locataire s'engage à :
- Utiliser le matériel conformément à sa destination
- Ne pas le sous-louer ou le prêter sans autorisation écrite
- Assurer l'entretien courant du matériel
- Informer immédiatement le loueur en cas de panne, vol ou dégradation

Article 6 – Assurance et responsabilités

Le matériel reste la propriété du loueur.
Le locataire est responsable de tout dommage, perte ou vol survenus pendant la durée de location.
Il s'engage à souscrire une assurance adaptée couvrant les risques liés.

Article 7 – Restitution

Le matériel doit être restitué :
- En bon état, avec tous les accessoires
- À la date prévue (sauf prolongation convenue)
- Avec un état des lieux contradictoire signé des deux parties

En cas de matériel endommagé, perdu ou non restitué :
Le coût de réparation ou de remplacement sera facturé au locataire.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente du lieu du siège du loueur.

Fait à Cressanges le 24 Avril 2026.

Signature du Loueur
(Signature + cachet + mention "lu et approuvé")

"lu et approuvé"

TAINE TP
6 Chemin de Longvé
03000 BRESSOLLES
Taine Maxence

Signature du Locataire
(Signature + cachet + mention "lu et approuvé")

"lu et approuvé"

Annexe jointe : État des lieux d'entrée du matériel (photos conseillées)

Annexe 2 : Attestations bancaires

CRÉDIT AGRICOLE
CENTRE FRANCE

MOULINS LA MADELEINE
23 AVENUE DE LA LIBERATION
03000 MOULINS
Tél. : 04 70 44 00 40
Fax. : 04 70 44 97 61

E.U.R.L. TAINE TP
6 CHEMIN DE LONGVE
03000 BRESSOLLES

V / réf. : TAINE MAXENCE
N / réf. : ATTESTATION
Objet : FONCTIONNEMENT BANCAIRE

MOULINS, le 24 Avril 2026

Monsieur,

Par le présent courrier, nous soussignons, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France, attestons que Monsieur Maxence TAINE, client de longue date, possède un bon fonctionnement bancaire et une bonne gestion pour les comptes ouverts dans nos livres, y compris les comptes des entreprises suivantes dont il est le gérant :

- EURL TAINE TP
- SCI DE LA CHASSAGNE

Toutes ces entités sont à jour, et ne présentent aucun retard de remboursement, pour celles ayant des encours de prêt.

Pour faire valoir ce que de droit,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

GUERAUD LEANDRE
Votre conseiller

CENTRE FRANCE
Agence de Moulins Avermes
110 Route de Paris
03000 AVERMES

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit dont le siège social est : 1, avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand CEDEX 9 - SIREN 445 200 468 RCS Clermont-Ferrand
Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 162

AM_L_COM_CL_LETTRE_STANDARD_V01_001.2024.12.11.17.26.01.15

CRÉDIT AGRICOLE
CENTRE FRANCE

BANQUE PRIVEE DE L'ALLIER
6 PLACE D ALLIER
03200 VICHY
Tél. : 04 70 42 58 93
Fax. : 04 70 20 32 99

MONSIEUR TAINE JEAN-PIERRE
LIEU DIT VERNASSEAUX
03240 CRESSANGES

V / réf. : TAINE Jean Pierre
N / réf. : Attestation
Objet : Fonctionnement bancaire

VICHY, le 24 Avril 2026

Monsieur,

Par le présent courrier, nous soussignons, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France, attestons que Monsieur Jean Pierre TAINE, client de longue date, possède un bon fonctionnement bancaire et une bonne gestion pour les comptes ouverts dans nos livres, y compris les comptes des entreprises suivantes dont il est le gérant :

- EARL DES VERNASSEAUX
- SARL BUSSY
- EURL BILL
- SCI MAT
- EI TAINE JEAN PIERRE

Toutes ces entités sont à jour, et ne présentent aucun retard de remboursement, pour celles ayant des encours de prêt.

Pour faire valoir ce que de droit,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Maxime GOURLIER
Votre conseiller

CENTRE FRANCE
Agence d'YZEURE
38 Place Jules Ferry
03400 YZEURE

Réf. : COM_CL_LETTRE_STANDARD_V01_001.2023-12-11 17:28:40.125

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre France Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit dont le siège social est : 1, avenue de la Libération - 63045 Clermont-Ferrand CEDEX 9 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont-Ferrand
Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 162

- Énergies renouvelables
- Aménagement et environnement
- Déchets, Diagnostics de pollution
- Carrières, Installations classées
- Milieu naturel
- Hydrogéologie
- Eaux superficielles
- Assainissement collectif et non collectif
- Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr